

CATALOGUE DES FORMATIONS PNL

OBJECTIF-CHROME 2024-25



PRATICIEN EN PROGRAMMATION NEURO LINGUISTIQUE



 **NIVEAU : Praticien**

 **DURÉE : 10 jours / 70 heures**

 **TARIFS :**
Individuel 1500€
Entreprise 1900€

 **PRÉREQUIS : Technicien PNL**

Cette formation de praticien en PNL s'appuie sur les acquisitions du niveau de Technicien. Elle est basée sur la recherche des aspirations et des motivations propres à chacun de nous, la découverte des objectifs qui permettent de les réaliser ainsi que sur les moyens concrets pour les atteindre. Parmi ces moyens seront abordées les techniques permettant de lever les obstacles et les blocages qui s'opposent à la réalisation de ses projets tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Il est important d'apprendre à être présent pour soi, ainsi nous saurons comment l'être pour les autres aussi. Qu'est-ce qui me motive ? Me limite ? Comment puis-je dépasser certains poids de mon passé ? Comment amplifier et développer certaines de mes forces ? Comment me faire confiance, m'aimer et me réaliser ? Cette formation vous décerne le titre de Praticien en PNL, ce qui signifie que vous avez les capacités à utiliser les techniques enseignées pour vous ainsi que les autres dans l'accompagnement de votre choix.

OBJECTIF

Ce module vous permettra de

- Acquérir et intégrer une stratégie permettant de conduire et réussir le changement.
- Repérer les motivations essentielles.
- Analyser les leviers de motivation à partir d'objectifs préalablement identifiés.
- Gérer les situations conflictuelles.
- Traitement des traumas et des phobies
- Optimiser les représentations mentales afin de fonctionner au mieux de ses potentialités.

PUBLIC CONCERNÉ

Ce niveau s'adresse aux professionnels qui ont une influence sur l'orientation et sur le changement, l'accompagnement et la réalisation de soi : managers, coachs, responsables d'équipe leaders, professionnels d'aide et de santé, de conseil, enseignants...)

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

L'accès à la formation peut être initié soit par l'employeur, du salarié ou à titre individuel. Dans chaque cas, les dispositifs mobilisés sont différents et les délais d'accès peuvent être plus ou moins longs en fonction des différents financeurs. Les inscriptions sont closes 30 jours avant le début de la formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Pour le travail collectif : Nombreux travaux pratiques en sous-groupes de 3 personnes et rôles tournants :

- Un client,
- Un accompagnant
- Un observateur qui fait un feed-back individuel

Debrief en grand groupe sur les points de vigilances.

Pour le travail individuel, des fiches techniques sont fournies à chaque point clé enseigné.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salle de formation avec chaises et fauteuils confortables, tableau blanc, porte documents, boissons...
- Alternance de présentations, d'apports théoriques et de démonstrations
- Mise en application pratique en sous-groupes
- Dossier technique individuel par stagiaire
- Visio projection et supports visuels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En contrôle continu lors de la formation

Examen écrit de fin de formation

La validation de ce bloc donne lieu à un agrément spécifique NLPNL

(Possibilité d'avoir l'agrément international Society of NLP sur commande).



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ::

Place de parking possible devant la salle de formation, salle au RDC accessible aux personnes à mobilité réduite. Commodités conçues pour les PMR.



CONTACT :

Tél. 06 98 91 26 22 -

Email : contact@objectif-chrome.com

ADRESSE DE LA FORMATION

14 rue de Verdun
31700 Cornebarrieu

PROGRAMME DE LA FORMATION EN 6 CHAPITRES

I. Découvrir les ressorts de la motivation

- Les valeurs et le projet de vie
- Les buts et les objectifs personnels et professionnels
- Planifier la réalisation de ses projets

II. Apprendre les différents modèles pour déterminer un objectif

- Le modèle SCORE

III. Acquérir les techniques de changement

- Pour communiquer et gérer les relations
- Relations et Positions de Perception
- Pour gérer nos conflits internes et utiliser de façon optimale les différentes parties de notre personnalité
- Le Modèle des Parties :
 - o Comment gérer l'indécision
 - o Comment gérer l'impuissance (l'incapacité à...)
 - o Comment gérer l'insatisfaction

IV. Restructurer les expériences aux comportements inadaptés - Restructuration de l'Expérience Personnelle et Professionnelle

V. Traitement des phobies et des traumatismes

- Double Dissociation
 - o Traitement des phobies
 - o Traitement des traumatismes

VI. Le fonctionnement mental, comment le changer ou l'optimiser

- Découvrir vos Stratégies et modifier celles qui ne sont pas appropriées à vos objectifs
- Utiliser les Submodalités
- Repérer et utiliser les Méta programmes
- Pour faciliter le changement en communiquant avec à propos, efficacité et intégrité
- Les Métaphores pour promouvoir le changement
- Repérer et changer les croyances

VOTRE FORMATEUR

**Christophe BARBÉ****Coach - Formateur - Enseignant**

- 20 ans d'expérience dans l'accompagnement
- 15 années d'expérience position managériale transnationale, AIRBUS
- Enseignant en Programmation Neuro Linguistique, accréditation NLPNL et Society of NLP
- Diplôme universitaire en coaching individuel et professionnel (Université de Toulouse)
- Praticien hypnose ericksonienne
- Formateur de formateurs
- Praticien en coaching de vie
- Maître-praticien en PNL
- Formé à la communication non violente – CNV
- Formé à la PROCESS COM, Cegos.
- Formé à l'intelligence émotionnelle

Fondateur de la société Objectif CHROME, Institut de coaching et de formation.

FORMATION

PRATICIEN

EN PROGRAMMATION NEURO-LINGUISTIQUE

**CONTACT :**

Tél. 06 98 91 26 22

Email : contact@objectif-chrome.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

OBJECTIF CHROME SAS au capital de 3000€
Siège social : 14 rue de Verdun
31700 Cornebarrieu

Contact :
Tél. 06 98 70 88 11
Email : contact@objectif-chrome.com

Siret 901 423 046 00027 - APE 8559A
RCS TOULOUSE - Déclaration d'activité
N° 76311073031 (ne vaut pas agrément de l'état)

INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL :

MODALITÉS D'INSCRIPTION : Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (variant de 6 à 12 stagiaires selon les formations), une liste d'attente est établie. Avec l'accord du Client, un report d'inscription est proposé à la session suivante. A la réception du bulletin d'inscription, OBJECTIF-CHROME SAS (ci dessous mentionné sous OC) adresse au Client un contrat de formation à retourner signé accompagné d'un acompte. L'acceptation d'OC est conditionnée par le règlement intégral de l'acompte et par le retour du contrat signé. OC se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription et le contrat n'auront pas été réceptionnés. OC adresse une convocation avec les informations pratiques 3 semaines avant le début de la formation. Une facture est envoyée après le dernier jour de la formation. Une attestation d'assiduité en formation sera disponible sur demande.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : L'acompte est à payer par chèque, virement ou espèces. Un échéancier est proposé pour le paiement du solde. En cas de financement partiel ou total par un tiers financeur du Client, tout règlement partiel ou non règlement par le tiers, qu'elle qu'en soit la cause, rend la facture de reste à charge immédiatement exigible auprès du Client et ce, avant le démarrage de la formation. Les demandeurs d'emploi sous réserve de présentation d'un justificatif du mois en cours bénéficient d'un tarif particulier indiqué sur notre fiche tarifs.

INSCRIPTION VIA UNE ENTREPRISE :

MODALITÉS D'INSCRIPTION : Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis du Stagiaire pour suivre la ou les formation(s) choisie(s). Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (variant de 6 à 12 stagiaires selon les formations), une liste d'attente est établie. Avec l'accord du Client, un report d'inscription est proposé. A la réception du bulletin d'inscription ou du bon de commande, OC adresse une convention de formation à retourner signée. Une facture sera établie après la fin de la formation. L'acceptation d'OC est conditionnée par le retour de la convention signée. OC se

réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que la convention n'aura pas été réceptionnée. Le Client peut substituer un autre salarié et doit informer OC au moins 11 jours avant le premier jour de la convention. OC adresse une convocation avec les informations pratiques 3 semaines avant le début de la session. A l'issue des formations, une attestation d'assiduité en formation sera envoyée.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Les factures sont à régler sous 30 jours, date d'édition de facture.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par OC. Toute réservation de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués sur nos contenus détaillés de formation. OC se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé en cas de nécessité absolue. Le Stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L6312-1 et L6312-2 du Code du travail.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

OC fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue pour chaque formation établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail.

RÈGLEMENT PAR UN ORGANISME TIERS (OPCA, OpCo et autres organismes de financement) :

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par un autre organisme, il lui appartient : de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si cet organisme ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat (reste à charge) sera facturé au Client. Si OC n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme désigné au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la convention. En cas de non-paiement par l'organisme désigné, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

PRIX : Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure ci-dessous exposés. Les tarifs figurant dans le catalogue, sont en vigueur pour les dates figurant dans ce dernier. Les tarifs sont nets de taxes à l'exception de celles explicitement indiquées comme assujettie à la TVA au taux en vigueur.

RETARD DE PAIEMENT : En cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire aux conditions légales indiquées sur la facture sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 100€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-3, D441-5 et L441-6 du code de commerce.

DÉLAI DE RÉFLEXION : Le Client dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de dix jours, à compter de la signature du contrat de formation, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à OBJECTIF CHROME, 14 rue de Verdun - 31700 Cornebarrieu.

ANNULATION PAR LE CLIENT : En cas d'annulation formalisée par écrit (lettre ou mail), moins de 10 jours avant le début de la formation ou du parcours et après le délai de dix jours de réflexion, 30 % du coût de la formation, module ou parcours faisant l'objet de la convention resteront acquis à OC à titre d'indemnité forfaitaire. Il est rappelé que tout(e) parcours, module ou formation commencé(e) est du(e) dans son intégralité.

FORCE MAJEURE : En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le Stagiaire pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire ou bien mettre fin au contrat. Dans ce cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le Client devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception OC dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré comme annulé dès que OC aura dûment constaté le cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation prévue sera due.

REPORT OU ANNULATION PAR OC : 1) Pour les cas où une épidémie (Ex. Covid-19 années 2020/2021) induirait des reports ou annulations, du fait de l'impossibilité de mettre en œuvre les formations prévues, OC se réserve le droit d'ajourner le module en fonction des directives gouvernementales. Dans ce cas, l'acompte reste acquis pour la nouvelle date. Dans le cas d'une annulation, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours. 2) Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, OC se réserve le droit d'ajourner le module dix jours avant la date prévue. Dans ces cas, l'acompte reste acquis pour la nouvelle date. Dans le cas d'une annulation, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

PLATEFORME INFORMATIQUE : OC dispose d'une plateforme informatique pour les envois et échanges avec les Stagiaires et Clients afin de minimiser l'impression de documents. Elle nécessite l'utilisation d'internet et d'une adresse mail. En cas d'impossibilité d'utilisation de ces moyens informatiques, le Client devra nous en avoir averti dès la demande d'Inscription.

ACCÈS AUX SALLES DE FORMATION EN CAS DE MOBILITÉ RÉDUITE : En tant qu'établissement recevant du public (ERP), OC dispose d'une salle de formation au Rez-de-Chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, le Client signalera ce besoin lors de l'inscription, afin d'anticiper les éventuelles adaptations d'organisation nécessaires.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : L'utilisation des documents, supports écrits ou informatiques remis ou disponibles sur la plateforme informatique est soumise aux respects du code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, exploitation ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code pénal.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES : Les contrats et conventions émises par OC sont soumis au droit français. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat ou de la convention ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le tribunal de commerce du siège social est seul compétent quel que soit le siège ou le lieu de résidence du client.

COORDONNÉES DU MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION :

L'ANM Consommation peut être saisi par le consommateur d'une demande de médiation, selon les règles du processus de médiation à la consommation définies. Le consommateur doit saisir l'ANM soit :

En ligne sur www.anm-conso.com. Le consommateur entre les coordonnées du professionnel avec lequel il est en désaccord, il décrit son litige, indique ce qu'il souhaite et joint tous documents utiles.

Par voie postale : ANM Consommation – 2, rue de Colmar – 94300 VINCENNES.

RESPONSABILITÉS : OC s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de l'organisme de formation ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de OC. L'organisme n'est pas responsable des objets et effets personnels des Stagiaires ni des dommages causés à leurs matériels. OC ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle de données ou fichiers du Client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de OC, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.